

Suppression de la GIPA

Le Gouvernement a décidé de ne pas reconduire ce dispositif en 2025, mais qu'est ce que la **GIPA** ?
La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) est une prime qui a pour but de **compenser votre perte de pouvoir d'achat** si votre rémunération a **peu augmenté au cours des 4 dernières années**.
Donc avec cette suppression, encore une fois, les fonctionnaires sont punis.
Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32517>

Réduction de 10% de l'indemnisation des arrêts maladies

Le gouvernement a décidé que dorénavant les fonctionnaires ne seraient indemnisés qu'à hauteur de 90% de leur salaire durant les arrêts maladie. Et ceci malgré l'opposition des syndicats et des employeurs territoriaux ! Depuis le premier mars 2025, les agents en Congé Maladie Ordinaire (CMO) perdent chaque jour 10% de leur rémunération (prime comprise) :
Si un agent avec un salaire de **1800€** est absent une semaine, il perdra environ 42€ (soit 10% de 1800/30 x 7). Si il est absent 1 mois, il perdra **180 euros**.

Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

Depuis la loi de transformation de la fonction publique (loi TFP) de 2019 et l'application anticipée de la loi par la Ville de Vincennes, alors que **le décret encadrant les ASA n'est jamais paru**, nous subissons l'application d'un *projet* de décret, qui est très restrictif.
Pour exemple, les ASA pour garde d'enfants malades sont passées de 6 jours à 3 jours seulement !
Les syndicats ont vu leurs demandes rejetées lors de chaque CST et nous n'avons obtenu aucun assouplissement.
La Cfdt revendique de revenir à la situation d'avant la loi TFP, comme cela est le cas dans les autres collectivités.

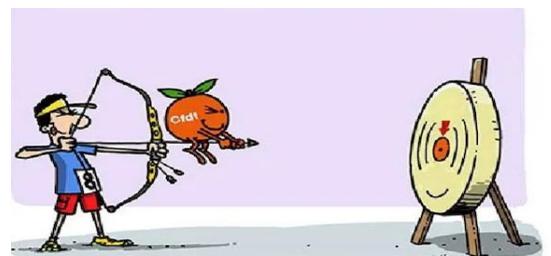
Alors que faire ? Et si les économies réalisées sur l'indemnisation de nos jours de congés maladie étaient réinvesties pour notre qualité de vie ?

En 2023, la mairie de Vincennes a constaté presque 12 000 jours d'arrêt maladie. Avec 10% d'indemnisation en moins sur 12 000 jours, (= 1 200 jours) cela fait environ 72 000€ d'économies !

Quelques pistes pour réorienter cet argent :

- Augmenter l'aide à la cotisation **mutuelle** santé / prévoyance
- Accorder plus d'**ASA** pour événements familiaux :
enfant malade, annonce du handicap d'un enfant...
- Augmenter la prime **IFSE** (qui bénéficie à tous les agents)

Les solutions sont là pour le bien-être des agents , il faut juste...



...**CIBLER LES "BONS" CRITÈRES**

⚠ ATTENTION ⚠ Petit rappel sur les accidents du travail :

Il faut bien penser à faire remonter vos accidents de travail ou accidents de trajet. Même si ça va à peu près sur le moment, il vaut mieux faire sa déclaration, au cas où il y aurait des complications.

POUR LA DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS DES AGENTS

La Cfdt vous aide dans vos démarches, n'hésitez pas à nous solliciter

Anthony Delporte, secrétaire de section : 06 76 10 94 87

Mail : delporte.cfdt@gmail.com ou cfdt.vincennes@gmail.com

Retrouvez toutes nos publications sur l'intranet de la ville

Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP)

Le **CREP** est un exercice auquel se prêtent tous les agents en fin d'année. L'entretien sert à faire le bilan de l'année écoulée et à fixer les objectifs pour l'année suivante.

Ce **CREP** prend de plus en plus d'importance depuis l'arrivée de la prime CIA.

En effet, ça joue dans la balance, si celui-ci n'est pas bon, adieu la **prime CIA**.

D'où l'importance de le contester si vous vous estimez lésés :

Vous pouvez **demande la révision** du compte-rendu auprès de la

ville et dans un deuxième temps, vous pouvez **saisir la CAP**.

⚠ **Mais attention aux délais** ⚠ Pour cela, contactez-nous.

Tout savoir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F566>



La **CAP (Commission Administrative Paritaire)** pour les fonctionnaires, ou la **CCP** pour les contractuels, sont des instances compétentes sur certaines décisions relatives à la situation individuelle des agents. Elles sont placées auprès du Centre de gestion (CIG) et sont composées de représentants des collectivités et de représentants du personnel. Elles sont saisies automatiquement sur certaines situations, mais peuvent être saisies aussi à la demande de l'agent, notamment pour la révision du **CREP**, ou sur d'autres sujets...

Tout savoir : <https://www.cig929394.fr/grh/organismes/commissions-administratives-paritaires-0>

A propos : le **Conseil de discipline** est une formation composée des membres de la **CAP** et d'un juge administratif, qui se prononce pour toutes les sanctions disciplinaires du 2e, 3e et 4e groupe (à partir de 4 jours d'exclusion et jusqu'à la révocation). 2 nouveaux élus CFDT siègent dorénavant dans cette instance :

Grégoire BAGOT, secrétaire général du syndicat CFDT Interco 94, siège en catégorie B

Anthony DELPORTE, secrétaire de la section CFDT de Vincennes, siège en catégorie C

EN BREF :

- **Centres de loisirs** : la CFDT réclame à la DGA Jeunesse et vie sociale une journée préparatoire avant la rentrée de septembre, pour tous les animateurs, sur le modèle que constitue la pré-rentrée pour les agents de la filière Petite Enfance (Crèches) ainsi que pour le personnel travaillant dans les écoles (enseignants, ATSEM). Cela nous a pour l'instant été refusé.

- **Centre Technique Municipal (CTM)** : après une longue attente et suite à une réorganisation de service à plusieurs niveaux, la Mairie vient d'adopter le nouvel organigramme, mais sans avoir convié les Organisations Syndicales (OS) à rediscuter des points sensibles. Les OS avaient pourtant rejeté unanimement cette réorganisation, lors du Conseil Social Territorial (CST) du mois de mars.

Bien que restant dans son droit, la Mairie fait clairement preuve d'un manque de dialogue social à ce sujet.

- **Centre d'Action Sociale (CCAS)** : malgré la demande de nos confrères de FO au CST de juin, et malgré nos nombreuses sollicitations antérieures (PV du CST du 8 mars 2023 disponible sur l'intranet), la mairie refuse encore le versement de la **prime CTI** (Complément indemnitaire étendu à la fonction territoriale, suite aux accords du Ségur de la santé à la Fonction Hospitalière) aux assistants sociaux. Nous ne sommes pas d'accord avec la mairie sur l'interprétation du décret et nous l'avons fait savoir.

- **Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI)** : la CFDT a demandé la création d'un poste supplémentaire, car le Service Exploitation fonctionne à plein régime et compense avec le recrutement d'apprentis et stagiaires (égal au nombre d'agents permanents : 3 pour 3). Même si c'est un réel tremplin pour les jeunes diplômés et même s'ils apportent une expertise supplémentaire, cela rajoute du travail d'encadrement aux agents. Des stagiaires ou apprentis ne remplaceront jamais un poste supplémentaire que nous estimons manquant.

